



HAL
open science

La soudière des Trois-Lucs (Marseille) - Étude historique

Gilles Olive

► **To cite this version:**

Gilles Olive. La soudière des Trois-Lucs (Marseille) - Étude historique. Provence Généalogie, 2011, 160, pp.26-33. halshs-00602675

HAL Id: halshs-00602675

<https://shs.hal.science/halshs-00602675>

Submitted on 26 Oct 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La soudière des Trois-Lucs (Marseille) - Étude historique

Gilles OLIVE, chargé de cours à l'École Industrielle et Commerciale de la Ville de Namur (Belgique)
gilles.olive@eicvn.be

L'auteur, titulaire d'un doctorat en chimie organique de l'Université d'Aix-Marseille III, obtenu en 1998, et de l'Agrégation de l'Enseignement Secondaire Supérieur obtenu en 2003 à Namur, est actuellement chargé de cours (de chimie) à l'École Industrielle et Commerciale de la Ville de Namur en Belgique et assistant de recherche à l'Université de Liège-Gembloux Agro-Bio Tech. Ayant vécu 30 ans aux Trois-Lucs, il étudie à ses heures perdues l'histoire de Marseille en général, des Trois-Lucs et de l'industrie marseillaise en particulier. La reconstitution de l'histoire de cette soudière est donc l'aboutissement de ses deux principaux centres d'intérêts et d'un long et patient travail de recherche.

Introduction

Les Marseillais étaient au XVIII^{ème} siècle de grands importateurs de soude¹ d'origine végétale, notamment pour leur savonnerie. La soude végétale était obtenue par calcination de différentes plantes salées (barilles, salicornes...) poussant dans les zones marécageuses du littoral méditerranéen, principalement d'Espagne (Alicante, Carthagène, Almeria, Catalogne, etc.) mais aussi parfois de Sicile ou du Levant. La soude sert principalement de base (ou d'alcali) dans la réaction de saponification conduisant des huiles végétales (ou graisses animales) aux savons. La verrerie et la blanchisserie sont les autres utilisateurs de soude.

En 1791, Nicolas LEBLANC dépose un brevet pour produire du carbonate de sodium (Na_2CO_3) en décomposant d'abord le sel de mer (NaCl) par l'acide sulfurique (H_2SO_4) pour donner le sulfate de sodium (Na_2SO_4), qui sera ensuite calciné en présence de calcaire (CaCO_3) et de charbon (C)². L'acide sulfurique étant produit en faisant brûler un mélange de soufre (S) et de salpêtre (KNO_3) dans des fours puis le trioxyde de soufre (SO_3) formé est injecté dans des chambres de plomb (grosses boîtes en bois de plusieurs mètres cubes à l'intérieur tapissé de feuilles de plomb laminé, car le plomb est un des rares métaux non attaqué par l'acide sulfurique). La soude ainsi fabriquée prend le nom de « soude artificielle » ou de « soude factice ». Cette dernière souffrant de deux problèmes majeurs qui sont les grosses quantités de sous-produits (notamment gazeux, en particulier l'acide chlorhydrique non encore valorisable mais qui le sera dans les années 1830) et le prix de revient nettement supérieur à la soude végétale dite « naturelle ».

Au printemps 1808, la Grande Armée de Napoléon I^{er} envahit l'Espagne. Cela aura pour conséquence d'interrompre durablement les approvisionnements en soude d'origine espagnole. Dès 1808 à Paris apparurent les premières soudières. En Provence, et en particulier à Marseille, la première soudière n'apparaîtra qu'en juin 1809 (l'entrepreneur est Jean-Baptiste MICHEL, qui était déjà présent dans le raffinage du soufre et qui tenta la synthèse de l'acide sulfurique rue du Coq de 1796 à 1804. Il construisit son usine d'abord rue Perrier puis au vallon de Vaufrège, au sud de Marseille, pour une capacité de 500 tonnes par an).

Afin que la France soit indépendante des marchés étrangers, Napoléon I^{er} prend deux décrets : le 13 octobre 1809 il exempte de toutes taxes le sel destiné aux soudières et le 11 juillet 1810 la soude végétale étrangère est interdite en France. Grâce à ces deux décrets une vingtaine d'entreprises environ

¹ Il s'agit de l'ancienne appellation du carbonate de sodium (Na_2CO_3) et non l'appellation actuelle de l'hydroxyde de sodium (NaOH) qu'on devrait d'ailleurs nommer soude caustique. Plus loin il sera question de vitriol qui correspond à l'acide sulfurique (H_2SO_4).

² Il est à noter que tout ce qui est nécessaire à la synthèse de la soude est facilement accessible depuis Marseille : le sel et le calcaire sont abondants dans la région tandis que le charbon venait du Gard ou des bassins de l'Arc et de l'Huveaune et le soufre directement de Sicile via le port.

s'engagent à Marseille dans la production d'acide sulfurique et de carbonate de sodium entre octobre 1809 et décembre 1810.

Les recherches présentées dans cet article se sont surtout focalisées sur la soudière qui s'installa aux Trois-Lucs à cheval sur les communes de Marseille et d'Allauch. Le but ultime étant de la localiser avec précision avec l'espoir d'y trouver encore des vestiges.

Historique

Il y a un peu plus de 200 ans, en décembre 1809, Jules BAUX (dans les actes notariés nommé Jean-David-Jules BAUX³, demeurant 11, rue de la Paix à Marseille) mais signant Jules BAUX comme le montre le document 1⁴) achète des terrains en commandite en tant que chargé de pouvoirs au nom de Claude-Étienne MARTIN, dit Martin fils d'André (document 1), banquier parisien, ancien armateur marseillais ayant fui à Genève au moment de la Terreur puis à Paris. MARTIN était censeur (commissaire aux comptes) de la banque de France et vice-président du Conseil général du commerce. Les actes passés devant Maître Jean Joseph BONSIGNOUR, notaire Impérial, sont :

- 04.12.1809 (acte 1229) : achat aux hoirs de Thomas CAILHOL d'un champ inculte d'environ 15 oliviers et quelques pins d'une contenance de 6 carterées⁵ environ, contenant un bastidon composé d'un cellier, situé les Trois-Lucs (Trois Luths dans l'acte), quartier La Valentine terroir de Marseille pour un prix de 600 livres écus de 6 livres⁶ pour 6 livres. Le champ avait l'article 6829 dans le registre du percepteur pour une somme de 1,26 francs. Le transfert de propriété ainsi que l'entrée en jouissance eut lieu le jour de l'acte.
- 06.12.1809 (acte 1241) : achat à Jean-Baptiste FABRE dit Fongrand (demeurant au quartier de Romans) :
 - o d'un terrain inculte de 48 mètres 48 centimètres carrés ou 12 cannes carrées, comportant un petit bâtiment composé d'une cuisine et d'un cellier au rez-de-chaussée et d'un étage au-dessus du cellier, à Allauch au lieu-dit les Trois-Lucs quartier des Bottes. Ce terrain avait été acheté à Thomas DURBEC⁷ par FABRE le 14 août 1784 devant Maître Louis Jean-Baptiste CAMOIN, notaire à Allauch
 - o d'un champ, dont la plus grande partie est inculte et l'autre partie contenant des vignes, ayant un bâtiment servant de cellier avec cave, d'une contenance de 61 ares et 32 centiares soit 3 carterées au lieu Les Trois-Lucs quartier La Valentine terroir de Marseille. Au nord passe le grand chemin de Marseille allant aux Romans. Ce champ avait été acheté au préalable par FABRE à Pierre CAILHOL, dit Boudier, le 17 août 1784 devant Maître CAMOIN notaire aux Camoins.

La vente des deux terrains a été réalisée pour un prix de 1100 livres, écus de 6 livres pour 6 livres. Le transfert de propriété et jouissance eut lieu le jour même de l'acte.

- 26.12.1809 (acte 1312) : achat à Jean-Baptiste ROMAN, père, et à Jean-Esprit-Clair ROMAN, fils (succession compliquée de Louis ROMAN de Gardanne) :
 - o d'un champ inculte ayant quelques vignes et d'un bastidon d'un étage percé de trois croisées de façade ainsi qu'une citerne, d'une contenance totale d'environ 81 ares 77 centiares ou 4 carterées environ situé aux Trois-Lucs, territoire d'Allauch.
 - o d'un champ en partie inculte et en partie cultivé sur lequel se trouve un bastidon composé d'un cellier, dans lequel se trouve une cave, élevé d'un étage servant de grenier à finir,

³ Un Jean Baux s'installa à Marseille rue d'Austerlitz, mais n'est plus présent en 1819.

⁴ Dans les années 1800 la coutume était d'avoir trois prénoms et le prénom d'usage était le dernier.

⁵ A Marseille la canne carrée vaut 4 m² alors qu'à Allauch elle vaut 3,9 m² comme à Aix. La quarterée ou carterée est une ancienne mesure agraire selon l'acte 1229 et vaut 20,509 ares à Marseille et 23,728 à Allauch.

⁶ Ecu de 6 livres: pièce d'argent (poids environ 29,5 g, diamètre environ 39 mm) qui a eu cours de 1790 à 1795. Il fut remplacé par le franc en août 1795.

⁷ Thomas DURBEC devait être un grand propriétaire car dans la partie de l'acte situant plus précisément ce terrain celui-ci est souvent cité comme voisin dudit terrain.

pour une surface de 306 ares 63 centiares (15 carterées) au lieu-dit des Trois-Lucs, quartier La Valentine à Marseille. Au nord passe le chemin allant aux Romans.

La vente a été réalisée pour un prix de 8000 livres tournois, écus de 6 livres pour 6 livres soit 7900 francs. La prise de possession et jouissance des deux propriétés eut lieu le jour même.

- 30.12.1809 (acte 1328) : achat à Messieurs Joseph et Thomas MOUTTE d'un champ dont une partie est inculte et l'autre partie complantée en vignes, y ayant un bastidon avec une cave, d'une superficie de 102 ares 21 centiares ou 5 carterées aux Trois-Lucs, quartier La Valentine (chemin allant aux Romans), terroir de Marseille pour un prix de 700 livres, écus de 6 livres pour 6 livres. Comme pour les autres propriétés, la prise de possession et jouissance eut lieu le jour même.



1. Détails d'actes

Comme le lecteur peut le remarquer, les informations de lieu données dans les actes notariés sont trop vagues pour localiser avec précision la soudière même si dans chaque acte la localisation exacte est fournie mais en situant le lieu par rapport aux propriétés adjacentes. La seule information notable est que les terrains se trouvent à cheval sur la commune de Marseille et d'Allauch.

D'après Xavier DAUMALIN, la configuration de la soudière devait être d'une ou de deux chambres de plomb et d'une production de soude de 600 tonnes par an. Il semble qu'elle était déjà en activité en juillet 1810 ; elle est en effet inscrite dans la liste envoyée le 14 juillet par le préfet THIBAudeau au ministre de l'Intérieur. D'ailleurs le baron DE ZACH utilise, en 1810, une cheminée au milieu du toit de la maison de l'inspecteur comme signal dans ses mesures géodésiques.

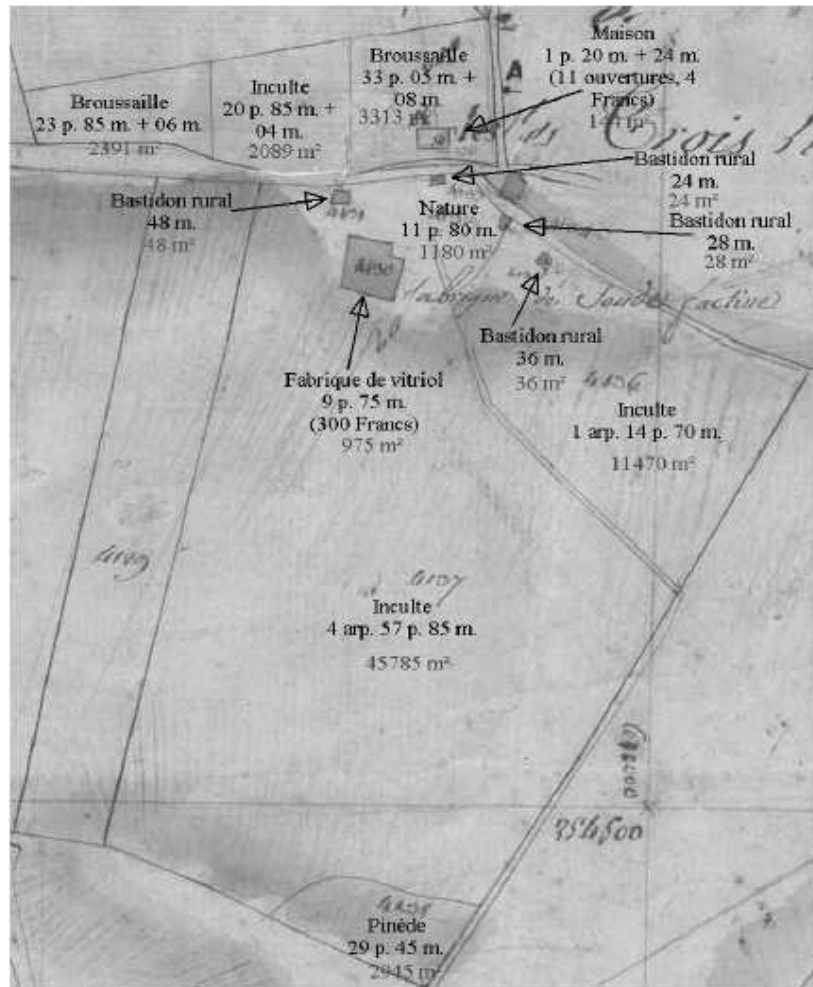
En raison de la récession dans l'industrie des savons, notre soudière sera inactive au début 1813 pour une période non connue. Nombre de soudières fermèrent en raison de la crise de 1810-1811 (due à un trop grand nombre de créations d'usines de soude) et de la récession de 1812. La soudière des Trois-Lucs qui est présente sur la carte de 1815 de CHANLAIRE échappa à ce sort. De toute manière, en 1819, 15 ouvriers produisirent 300 tonnes de soude pour une valeur de 84 540 francs. On note qu'il y a une seule chambre de plomb. C'est d'ailleurs la plus petite usine de son époque. À ce moment-là, étant loin de la mer, Jules BAUX achetait le sel dans les salins du littoral provençal et produisait deux produits : l'acide sulfurique et le carbonate de sodium.

En 1807 à des fins fiscales, l'empereur Napoléon décide de cartographier la France : c'est la mise en place du cadastre napoléonien.

En haut de la planche O11, relevée en 1819, le numéro cadastral 4130 correspond à une fabrique de soude factice le long de la carraire⁸ des Trois-Lucs (document 2). Sur un relevé cadastral de 1951 toujours en vigueur en 1973, la traverse des Trois-Lucs correspondait uniquement à l'actuelle traverse de la Langouste. Cette dernière information, bien que partiellement vraie (dans le plan de 1819-1824, la

⁸ Carraire est la forme francisée de la forme provençale *carrairo* qui veut dire entre autres, selon MISTRAL, chemin rural.

carraire des Trois-Lucs correspond à l'actuelle traverse de la Langouste puis du haut de l'actuelle traverse de la Salette jusqu'au sanctuaire), induira dans un premier temps en erreur quant à la localisation la soudière, d'autant plus que dans le plan d'assemblage général de Marseille de 1819 (copie de 1851, cote 3 P 1101) le nord ne se situe pas en haut du plan. En effet, les premières hypothèses émises situeront la fabrique de soude dans le bas de l'actuelle traverse de la Langouste.



2. Détail parcellaire relevé en 1819

Sur les états de section de 1827 pour Marseille et 1828 pour Allauch (documents 3 et 4) on remarque que Claude-Étienne MARTIN est toujours propriétaire de la soudière (mais dénommée fabrique de vitriol) et surtout qu'il n'est plus représenté par Jules BAUX mais par ACHARD son neveu⁹ demeurant place Noailles à Marseille.

⁹ La relation exacte entre ACHARD (neveu) et MARTIN (l'oncle) n'est pas facile à établir. Selon SZRAMKIEWICZ (p 245, 182) « Les oncles et les cousins du censeur avait contracté des alliances avec les familles ... ACHARD de Marseille » via, semble-t-il, Paul MARTIN, cousin germain de Claude-Étienne.

NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS ET PRODIGES des Propriétaires		NOMS des Propriétaires		CANTONS		CONTENUS		TOTALS	
Noms	Prénoms	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms	Arpents	Centiares	Arpents	Centiares
...
...
...

3. Extraits des états des sections de Marseille (1827)

CANTONS, FOLGES	PERCHES	NOMS, PROFESSIONS, DÉSIGNATION des PROPRIÉTAIRES ou DÉSIGNATION des PROPRIÉTÉS	NATURE des TERRES	CONTENANCE		TOTAL
				Arpents	Centiares	
...
...
...

4. État des sections d'Allauch (1828)

Le document 2 (montage des cotes 3 P 1187 et 3 P 109) représente un résumé de l'analyse des documents trouvés aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône. La surface approximative de la fabrique était de 975 m² sur un terrain d'environ 6 hectares¹⁰.

Le 23 mars 1827, Claude-Étienne MARTIN décéda à Paris et fut inhumé au cimetière du Père-Lachaise.

En 1828, la Statistique des Bouches-du-Rhône donnait six établissements fabriquant de la soude sur la commune de Marseille. Trois ont cessé leur activité entre 1829 et 1841. Dans la liste que donne Xavier DAUMALIN des fabriques présentes au début des années 1830, la soudière des Trois-Lucs n'est pas indiquée.

La dernière information dont nous disposons date de 1836 lors d'une récession. La conjoncture économique n'était pas bonne à la fin des années 1820. Les ventes et les cours de la soude s'effondrèrent. Mais en plus les savonniers marseillais perdirent des parts de marché à cause de mauvaises récoltes d'olives dont le prix augmenta. Pour enrayer la chute des cours, les soudiers décidèrent en 1829 de la création d'un cartel d'entente. Celui-ci fut brisé en 1831 quand certains savonniers remirent en route d'anciennes usines et en firent construire d'autres qui entrèrent en production en 1833. Le deuxième cartel vit le jour en 1836 et fut mieux organisé. En effet, pour éviter l'écueil du premier, toutes les usines en inactivité et tous terrains permettant la création de soudière ont été loués par Narcisse MILLE. La soudière des Trois-Lucs a été louée pour 2 000 francs à COURTIN¹¹. Dans la liste fournie par JULLIANY sur les productions annuelles de 1837 à 1841 par localité, les Trois-Lucs ne sont pas présents. Cette information est d'ailleurs confirmée par Xavier DAUMALIN qui ne cite pas la fabrique des Trois-Lucs comme étant encore présente en 1844.

La dernière citation concernant la soudière est due à Alfred SAUREL en 1878 qui situe le lieu-dit les Trois-Lucs « près des ruines d'une fabrique de soude ». Il a écrit que pour accéder aux Trois-Lucs, il faut prendre le chemin vicinal n° 6, qui croise le chemin de grande communication n° 11 (qui va de La Rose à Aubagne), jusqu'à l'endroit dit la Langouste (anciennement la Lingouste) qui devient alors chemin vicinal n° 4 d'Allauch. Toujours selon SAUREL, les ruines de la soudière se situeraient entre la Lingouste et tout près du chemin divisoire entre Marseille et Allauch qui longe le bois de La Vieille. Ces informations, bien que précieuses historiquement, sont trop vagues pour localiser avec précision l'usine de soude.

Où se situe exactement la soudière des Trois-Lucs et que reste-t-il exactement ?

¹⁰ Pour obtenir les correspondances de surface dans les états de section, il suffit de considérer que les arpents sont des hectares, les perches des ares, les mètres des centiares.

¹¹ Pour rappel C.-E. MARTIN est décédé neuf ans plus tôt.

Le problème avec le cadastre napoléonien est que le lieu-dit les Trois-Lucs se trouve sur les feuilles Marseille O11 et O12 et aussi Allauch F, et ne forme pas un tout ; ceci n'aidant pas à se repérer facilement. Grâce à l'informatique, le document 5 représente un découpage patient de ces trois feuilles et leur réassemblage afin que les Trois-Lucs ne fasse plus qu'un. En examinant les routes des années 1820 (document 5) et en les comparant sur une carte moderne (document 6), la localisation de la soudière a pu être effectuée avec précision. Celle-ci se trouvait en haut de l'actuelle traverse de La Salette au croisement avec le chemin des Charmettes. La partie marseillaise se trouve dans l'enceinte du cimetière des Vaudrans. Elle se situe derrière le mur présenté aux documents 7 & 8. Jusqu'au milieu des années 1980, sur cette partie il n'y avait pas de mur (document 8) et une espèce de décharge sauvage était présente. Quant à la partie sur Allauch, sur laquelle il y avait une maison de 144 m² avec 11 ouvertures, elle appartient aujourd'hui à des propriétaires privés. On y trouve maintenant plusieurs maisons et le document 9 montre la construction actuelle qui se trouve sur l'emplacement de la maison des années 1810-1820. En montant dans un arbre, il a été possible de photographier le restant de deux murs du bastidon de 28 m² (document 10).



5. Routes des années 1820



6. Carte actuelle © 2009 Google



7. Partie marseillaise : actuel cimetière des Vaudrans



8. Jonction de l'ancien mur et du mur construit au milieu des années 1980.



9. Maison sur l'emplacement de la construction de 1819 et 1824.

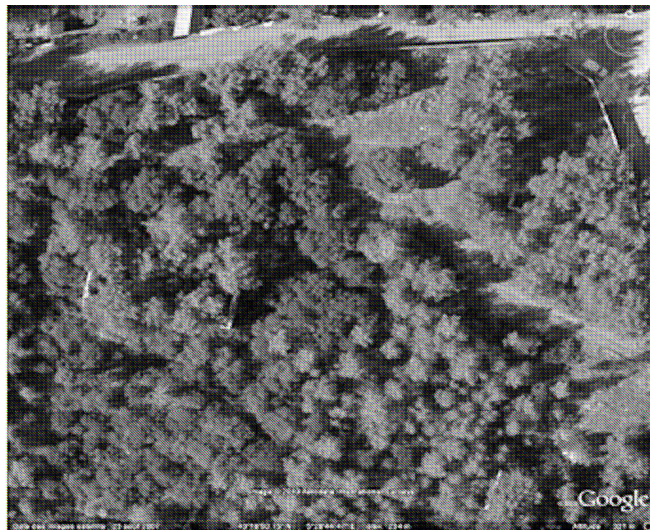


10. Reste du bastidon rural de 28 m².

Plusieurs informations sont à tirer de la localisation exacte. La première est que l'usine des Trois-Lucs se situe sur la commune de Marseille ; une maison se trouve sur la commune d'Allauch. La deuxième information est que, bien que par choix économique, la fabrique de soude se trouve dans un endroit isolé¹², il n'y a pas eu de cité ouvrière (voir documents 2 et 5), la ville n'étant pas loin. Cet isolement a dû la préserver du mécontentement des riverains.

Conclusion

L'espoir de retrouver des ruines de la soudière, maintenant bien localisée, est grand. En effet, en regardant via « Internet » des vues prises par satellite, sur le site de Google ou sur le site français Géoportail, il est possible d'observer des morceaux de construction se situant approximativement à l'implantation de notre soudière avec la même orientation (document 11). Des investigations restent en cours et feront l'objet de publications ultérieures.



**11. Vue satellite du 23 août 2007 des restes de la soudière et du bastidon présenté au document 10.
© 2009 Google.**

Annexe - Quelques informations sur Jules BAUX et Claude Étienne MARTIN

Peu d'informations ont été trouvées sur Jules BAUX¹³. Par les actes passés en 1809, nous savons que Jules BAUX était commis de négociant et demeurait au 11 rue de la Paix à Marseille. À 29 ans, en 1815 pour le mariage de son frère aîné Jean-Auguste, Jules était alors négociant et demeurait au 3 de la rue Venture ; à 34 ans (1820), il habitait au n° 17 de cette même rue¹⁴. Dans le numéro 2593, daté du 24 décembre 1835, de L'Ami de la Religion, nous apprenons que Jules BAUX est nommé censeur de la Banque de Marseille en remplacement de Pierre CONDOM devenu directeur de cette banque. Ces derniers renseignements sont confirmés dans le Bulletin des Lois du Royaume de France imprimé en 1837, relatif au deuxième semestre de 1836. Dans un acte passé du 22 au 24 septembre 1836 devant le notaire DELANGLADE, est indiqué que Jules BAUX est négociant et censeur de la Banque de

¹² Sur le document 5 (1819-1824) on remarque qu'il n'y a pratiquement pas de construction ni d'exploitation dans les environs immédiats. De même SAUREL écrit en 1878 que les Trois-Lucs n'était ni un village, ni un hameau, allant citer le plus gros propriétaire disant que ce « n'était rien ».

¹³ Fils de Jeanne Marguerite CABROL DE MON(T)CAUSSOU (1763 - 1842) qui épousa en 1782 en première noce Jean-Pierre BAUX (+ 19 mai 1786 à Montpellier) négociant de Marseille.

¹⁴ C'est la même adresse le 9 mars 1821 pour la naissance de son fils Auguste Paul Alphonse.

Marseille et qu'il habitait à ce moment-là au 47 de la rue Sylvabelle¹⁵. Il était aussi membre du conseil général d'administration de cette banque.

Jules BAUX (27 novembre 1785 à Marseille - 10 janvier 1860 à Marseille) était le petit-fils de la sœur aînée de l'épouse de Claude-Étienne MARTIN. Il épousa le 10 mai 1815 à Lyon, Alexandrine Marguerite « Alphonsine » FITLER (4 mars 1789 à Lyon - 7 juillet 1870 à Marseille). Ils étaient de religion protestante. Ils eurent un garçon et deux filles ; leur postérité est toujours active car leur arrière-arrière-arrière-petit-fils, Antoine BAUX, est toujours vivant en 2009.

Claude-Étienne MARTIN ayant été censeur de la Banque de France, les informations sur lui sont plus nombreuses et il est presque possible de retracer toute sa vie. Seuls quelques faits intéressants seront rapportés ici et le lecteur est renvoyé sur l'étude plus complète réalisée par SZRAMKIEWICZ et les quelques sites « Internet » ne reprenant que des informations plus ciblées.

La famille MARTIN était membre de la grande bourgeoisie genevoise dès 1509. Tout comme Jules BAUX, ils étaient de religion protestante. Claude-Étienne MARTIN naquit le 4 octobre 1748 à Marseille, fils de André MARTIN (15 novembre 1716 à Genève - 22 décembre 1762 à Genève) et de Catherine-Elisabeth KICK (1^{er} janvier 1721 - 23 août 1802 à Genève ; mariage le 31 octobre 1747). Le frère de la grand-mère maternelle, Claude-Étienne DURANTET, fut le parrain de Claude-Étienne et lui donna ses prénoms. Il était l'aîné de cinq enfants (trois garçons et deux filles). Il épousa, au Petit-Saconex (Suisse) le 21 septembre 1773 et à Marseille le 12 décembre 1773, Christine FRESQUET (6 juillet 1754 - 31 mars 1832 à Paris). Ils eurent sept enfants (deux garçons et cinq filles) qui tous survécurent à leur père mais aucun n'eut de descendance (une seule se maria après la mort de Claude-Étienne alors qu'elle avait 37 ans mais n'eut pas d'enfant).

Claude-Étienne MARTIN était trop jeune (quatorze ans) à la mort de son père, en 1762, pour reprendre l'affaire « André Martin, de Traytorrens et Cie ». Ce n'est que dix ans plus tard qu'il créa à Marseille la maison « Martin fils d'André et Cie ». Il était principalement armateur. Il est élu le 15 mai 1790 député suppléant de l'Assemblée constituante et le 20 juillet 1790 président du directoire départemental des Bouches-du-Rhône. Il eut ensuite d'autres fonctions publiques notamment en Suisse (1792-1798) et en France, à Paris (à partir de 1798), où dans certains cas Claude-Étienne refusait sa nomination ou son élection. Il fut arrêté en 1792¹⁶ (sa maison de Marseille, rue Mazade, fut envahie et saccagée, ses biens séquestrés et vendus) et dut se réfugier en Suisse, d'abord à Genève puis à Salavau à partir de 1794 et regagna Genève en 1796. Le 19 germinal an VIII (9 avril 1800), il est nommé juge au tribunal d'appel de Lyon : il refuse pour fonder à Paris une maison de commission. Le 10 mai 1807, il devint membre de la chambre de commerce de Paris, réélu en 1812 jusqu'en 1815.

Claude-Étienne MARTIN a été censeur de la Banque de France pendant plus de 10 ans (entre 20 et 30 ans au conseil de la banque), plus exactement du 17 janvier 1810 au 27 janvier 1825¹⁷, au 3^e siège en remplacement de Jean-Michel SOEHNÉE ; MARTIN sera remplacé par CHEVALS. Le 10 janvier 1814, MARTIN fils d'André fut créé chevalier de l'Empire. En 1817, il obtint le titre d'écuyer et la qualité de noble pour lui et sa postérité. Pour ce qui est de ses décorations, il fut chevalier de la Réunion en 1813, chevalier de la Légion d'honneur en 1814 et décoré du Lys en 1816.

Afin d'éviter toutes confusions avec un autre MARTIN, MARTIN-PUECH, lui aussi négociant à Marseille, censeur du 17 octobre 1803 au 31 décembre 1818 de la même banque et surtout avec Étienne MARTIN, premier maire de Marseille à la même époque (de 1790 à 1791), l'ordonnance royale n° 3644 du 18 février 1818 a autorisé Claude-Étienne MARTIN, fils d'André, à changer de nom pour s'appeler

¹⁵ Il décéda au 87 de la même rue.

¹⁶ Il s'était opposé énergiquement aux révolutionnaires.

¹⁷ Il démissionna en raison de son état de santé.

MARTIN D'ANDRÉ. Il avait d'ailleurs pris l'habitude à Marseille, à la fin de l'Ancien Régime, de se faire appeler MARTIN fils d'André (voir document 1).

De 1800 à 1818, il habitait à Paris, rue du Faubourg Poissonnière 28 dans le 10^e et, après 1818, rue Chante-Reine n° 54.

Claude-Étienne MARTIN mourut à l'âge de 78 ans, le 23 mars 1827, à Paris et fut inhumé à la 39^e division du cimetière du Père-Lachaise. À sa mort, MARTIN est dit « ancien négociant ». Les affaires furent reprises par ses enfants.

Remerciements

L'auteur tient à remercier Nathalie, Marinette, Gabriel et André pour leur patience au sujet de cet article, Monsieur GASNAULT et Madame GRIGNARD des Archives départementales des Bouches-du-Rhône pour leur aide.

Références bibliographiques & documentaires

Archives départementales 13 :

- *Répertoires du notaire Jean Joseph Bonsignour à Marseille (Etude Clerc, Soulier), cote: 380 E 488, 1803-1850*
- *Minutes du notaire Jean Joseph Bonsignour à Marseille (Etude Clerc, Soulier), cote: 380 E 368, 1809 ;*

État des sections

- *Marseille, Section Les Camoins (15^{ème}, section ancienne) (O), cote : P 4 2013, p 238-239, 1827*
- *Allauch, Section Les 3 Lucs (F), Cote : P 4 1570, p 15, 1828.*
- *Marseille, Section Les Camoins (15^{ème}, section ancienne) (O11), Cote: 3 P 1187, 1819*
- *Marseille, Section Les Camoins (15^{ème}, section ancienne) (O12), Cote: 3 P 1188, 1820*
- *Allauch, Section Les 3 Lucs (F), Cote: 3 P 109, 1824*

BARDIOT, Nicole, *Du sale au propre. Marseille et la soude au siècle des Lumières*, Paris, éd. ADHE, 2001, (294 pp).

DAUMALIN, Xavier, *Industrie et environnement en Provence sous l'Empire et la Restauration, Rives méditerranéennes, Paysages, environnement, rapports sociaux (XVIII^e-XX^e siècle)*, [En ligne], 2006, 23, 27-46 (consulté le 23 octobre 2009, URL : <http://rives.revues.org/522>).

DAUMALIN, Xavier, *Du sel au pétrole*, Marseille, éd. Paul Tacussel, 2003, p 33, 34, 64, 65, 73 (160 pp).

DAUMALIN, Xavier, *La formation du complexe chimique de Marseille-Berre l'étang (1808-1811)*, Marseille revue culturelle, 2000 (avril), n° 190 (L'aventure industrielle), 12-31.

JULLIANY, Jules, *Essai sur le commerce de Marseille*, Marseille/Paris, éd. Jules Barile, 1843, p 309, 310 (488 pp, Tome III, deuxième édition).

MISTRAL, Frédéric, *Lou Trésor dóu Felibrige ou Dictionnaire provençal-français : embrassant les divers dialectes de la langue d'oc moderne...*, Raphèle-lès-Arles, éd. M. Petit, 1979, p. 477 (1196 pp, tome 1, avec supplément établi d'après les notes de RONJAT, Jules).

SAUREL, Alfred, *La banlieue de Marseille*, 1878, Marseille, éditions Jeanne Lafitte, (réédition de 1995), p 205-206 (212 pp).

SHEURER-KESTNER, M., *Nicolas Leblanc et la soude artificielle*, Paris, éd. Bureau des deux revues, 1885, (36 pp).

PAYEN, Anselme, *Précis de chimie industrielle : à l'usage des écoles préparatoires aux professions industrielles, des fabricants et des agriculteurs*, Paris, éd. Hachette, 1877, (852 pp, tome 1, 6^{ème} édition).

SMITH, John Graham, *Origins and early development of the heavy chemical industry in France*, Oxford, éd. Clarendon Press, 1979, p 267-280, 270, 274 (305) (369 pp).

ZACH, Franz Xaver von (le baron de Zach), *L'attraction des montagnes et ses effets sur les fils à plomb ou sur les niveaux des instruments d'astronomie, constatés et déterminés par des observations astronomiques et géodésiques, faites, en 1810, à l'ermitage de Notre-Dame des Anges, sur le mont Mimet, et au fanal de l'isle de Planier près de Marseille*, Avignon, éd. Seguin Aîné, 1814, p 639 (716 pp, tome II).

SZRAMKIEWICZ, Romuald, *Les régents et censeurs de la banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Genève, éd. Librairie Droz, 1974, p XXXVII, XXXVIII, XLVXLVII, VLIX-LIV, LVII, LVIII, 117, 127, 156, 182, 242-258, 259, 374, 392, 397 (422 pp).

L'Ami de la Religion, Journal Ecclésiastique, Politique et Littéraire, Paris, éd. Librairie Ecclésiastique d'Ad. Le Clere, 1835, p 588 (636 pp, tome quatre-vingt-septième, n° 2593 du 24.12.1835).

Bulletin des Lois du Royaume de France, 7^e série, Paris, Imprimerie Royale, 1818, p 110 (596 pp, tome sixième, premier semestre de 1818, Bulletin des lois 199, n° 3644).

Bulletin des Lois du Royaume de France, IX^e série, Paris, Imprimerie Royale, 1837, p 651 (894 pp, tome treizième, deuxième semestre de 1836, Bulletin des lois 468, n° 6580).

Site des Huguenots de France et d'ailleurs... : [http:// huguenots-france.org/france/lyon/lyon18/pag5](http://huguenots-france.org/france/lyon/lyon18/pag5).

Site de la Société Genevoise de Généalogie : <http://www.gen-gen.ch/p.aspx?a=20&p=471&IndID=143363& CheckCookie=1>.

http://www.appl-lachaise.net/appl/article.php3?id_article=2356 ;

<http://www.geneabdf.org/BasesDonnees/genealogies/martin.htm> ;

<http://roglo.eu/roglo?lang=fr&m=NG&n=Claude+Étienne+Martin+d%27Andr%C3%A9&t=PN> ;

http://fr.wikipedia.org/wiki/Armorial_de_la_noblesse_d%27Empire/Les_chevaliers_de_l%27Empire ;

http://www.francegenweb.org/~heraldique//base/details.php?image_id=9797&sessionid=c4b0a8e7c5c16ad21c63ad674d10959f ;

<http://www.archive.org/details/felixdesportese00barb> (pag. 397) ;

<http://www.ccpr.ucla.edu/Research/ProjectWebsites/Rosenthal/Bases/Basesindiv/Ineg.1827.indiv.xls> ;

<http://www.ccpr.ucla.edu/Research/ProjectWebsites/Rosenthal/Bases/BasesTSA/ineg.1827.tsa.xls> ;

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/pdf/sm/PV2.pdf> ;

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/pdf/sm/PV2ind2.pdf> ;

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/pdf/sm/PV2ind1.pdf>.